

Le cordelier Pierre Etienne, un Franciscain nantais atypique au Siècle des Lumières et sous la Révolution.

Tout homme est tributaire de l'époque dans laquelle il vit. Son histoire personnelle est façonnée par le contexte historique du temps, marquant ses idées, ses choix. Une telle remarque est d'autant plus vraie lorsque la période est difficile à vivre, voire dangereuse, appelant chacun à faire des choix qui le définissent profondément. La vie mouvementée de Pierre Etienne en est l'illustration. Mais pouvait-on avoir une vie autre que mouvementée lorsqu'on a vécu sous la Révolution française ? La question vaut pour d'autres périodes précises de notre l'histoire. Et peut-être bien pour le temps présent. Pierre Etienne est un personnage original ayant épousé les espoirs de son temps, allant d'un engagement actif (il fut écrivain) qui dépassa le simple engouement pour la philosophie des Lumières jusqu'à son désir d'éclairer la jeune et fragile République¹ en passant par ses idéaux vécus dans la franc-maçonnerie. Certes, son abandon de la vie religieuse franciscaine n'en fait pas un exemple édifiant dans cette perspective, mais ses lettres révèlent que ce choix ne fut pas fait à la légère². Il opta pour l'Église constitutionnelle, prêtant serment à la Constitution civile du clergé avant de renoncer au sacerdoce en 1793.

Une évocation de sa vie nous aidera à comprendre ses choix, apportant aussi quelques éléments de réflexion qui, dépassant le cas étudié, concernent les choix de tout un chacun au travers des convulsions historiques d'une époque donnée.

Pierre Etienne est né le 7 décembre 1735 à Rennes « et baptisé dans l'église paroissiale de Toussaint »³. Il est entré chez les cordeliers de Rennes et, après une année de noviciat, fit profession religieuse le 17 novembre 1754. Il obtint le grade universitaire de Docteur en Sorbonne à l'issue de ses études de théologie au célèbre Grand Couvent des cordeliers de Paris. Il fut par trois fois gardien (supérieur d'une maison chez les Franciscains) du couvent de Nantes : en 1770, de 1776 à 1778 et de 1786 jusqu'à la suppression du couvent. Nous aurons l'occasion de voir comment il essaya de protéger la communauté dont il était responsable. En 1778, il fut élu ministre provincial lors du chapitre de la province à Tours⁴. François de Conzié, archevêque de Tours, envoya un courrier particulièrement intéressant, avant les élections, à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et président de la Commission des Réguliers : « Le P. Etienne, gardien de Nantes, pourrait réunir la très grande pluralité des suffrages ; j'ignore s'il les mérite. L'évêque de Quimper⁵ m'en a dit beaucoup de mal, ce qui ne m'empêcherait pas d'en penser un peu de bien surtout s'il est vrai que l'évêque de Nantes⁶ lui rende un témoignage favorable. Il m'a paru plaisant que le grand reproche du seigneur Saint-Luc contre ce religieux est qu'il est franc-maçon. Suivant lui, franc-maçonnerie et impiété sont une seule et même chose ». Le 21 juillet 1778, après l'élection, le même archevêque écrivait : « le P. Etienne a été nommé Provincial d'une voix absolument

¹ A.D.L-A L 799

² A.D.L-A Q 511

³ A.D.L-A L 799

⁴ Il s'agit de la Province de Touraine Pictavienne. En 1771, la célèbre commission des réguliers instaurée par Louis XV pour réformer la vie religieuse en France obligea tous les observants de France (c'était le cas des cordeliers de la Province) à passer aux conventuels.

⁵ Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc qui avait dénoncé la propagande maçonnique, active à Quimper.

⁶ Jean-Augustin de Frétat de Sarra, évêque aussi vertueux que rempli de zèle pastoral. Son avis n'en n'a que plus de poids.

unanime. Les impressions qu'on a voulu me donner contre ce religieux sont certainement mal fondées et les accusations calomnieuses. Peut-être n'est-il pas très fervent, peut-être est-il franc-maçon ? Mais ce dont je vous répons, c'est qu'il a de l'esprit, un maintien extérieur bien religieux, qu'il annonce le désir de maintenir la Règle et que la confiance qu'il a méritée de tous ses confrères lui en facilitera les moyens ».⁷

La lettre circulaire où « Frère Pierre Etienne, Religieux, Prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels de Saint François, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, et Ministre Provincial de la Province de Touraine » s'adressait aux religieux et religieuses sous sa juridiction mérite de s'y attarder quelque peu. Ce document imprimé, daté du 20 février 1780, est conservé aux Archives des Franciscains de Rennes⁸ ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale de Nantes⁹. Il s'agissait d'une critique assez virulente contre la philosophie des Lumières, l'Église étant présentée comme une forteresse assiégée qu'il fallait défendre : « l'armée philosophique, si j'ose ainsi parler, comme assurée du triomphe ne paie nos raisonnements les plus solides que par le sourire humiliant du mépris ; mais peu effrayés de l'arme du ridicule¹⁰, si puissante entre leurs mains, ne nous laissons point de montrer aux esprits séduits par les prestiges de cette nouvelle philosophie, qu'au milieu des nuages dont elle se plaît à envelopper le flambeau même de l'évidence, on ne rencontre que ténèbres qui déconcertent, étonnent et désespèrent un cœur vrai, impartial et ami de la vérité ». Outre le style littéraire d'un temps révolu où l'on savait ciseler les mots de façon artistique avec le sens de la formule et de l'image suggestive (ainsi cet emploi assez piquant du mot « ténèbres » par opposition aux Lumières du Siècle!), Pierre Etienne témoignait d'une bonne connaissance de la démarche intellectuelle de la philosophie des Lumières. Il connaissait l'Encyclopédie dont le couvent nantais avait fait l'acquisition quelques temps auparavant¹¹. Le nouveau Provincial se montrait visionnaire : « Ces ennemis déclarés de tout ce qui porte la livrée du Christianisme ne peuvent se cacher que les Instituts religieux sont, dans, l'Église, comme des places d'armes dans l'État politique. Aussi c'est par eux qu'a commencé l'attaque : ce sont les premières victimes qu'ils prétendent immoler. Leur extinction aplanirait les voies de l'incrédulité... ».¹² Pierre Etienne se lamentait sur le triste gâchis des énergies : « en vain ces hommes, si heureusement favorisés du Ciel, au lieu d'employer leurs talents à faire connaître l'accord merveilleux de la raison avec la foi, ne cherchent qu'à rassembler des arguments captieux ».

Comment comprendre un tel document ? Les idées de l'auteur avaient-elles changé (c'était son droit) ou, pire, pratiquait-il un double langage afin de donner des gages à ceux dont il avait désormais la charge ? La méthode historique nous demande de tenir compte du style du document. Or celui-ci n'est pas une quelconque lettre privée, mais une circulaire officielle émanant de l'autorité supérieure de la Province. Celle-ci devait veiller à assurer

⁷ A.N G 9-56. Les sentiments du clergé étaient partagés à l'égard de la franc-maçonnerie. Condamnée par Clément XII en 1738 et Benoît XIV en 1751, beaucoup de catholiques et membres du clergé continuèrent à en faire partie. Nantes possédait sept loges en 1789, avec peu de membres du clergé; une des loges était même dénommée « Saint François des amis réunis ».

⁸ A.P.F.O 1 R. Imprimés franciscains anciens (XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles)

⁹ B.M.N n°38037 / C148

¹⁰ On sait combien être ridicule était redoutable au XVIII^{ème} siècle. Cette « arme » fut souvent employée à la cour, construisant ou détruisant des réputations liées aux privilèges, aux faveurs, allant de pair.

¹¹ A.D.L-A Q 39. Pierre Etienne écrivait que « obligés de nous resserrer suite à la démolition d'une partie de notre couvent, nous avons vendu une partie des livres de la bibliothèque et les avons remplacés par l'acquisition des trente premières livraisons de l'Encyclopédie ».

¹² Les pressions faites sur la papauté amenèrent Clément XIV, Franciscain conventuel, à proclamer la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773. Pie VII restaurerait les Jésuites en 1814. Le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée nationale, interdisant les vœux religieux, aboutissait, à la destruction et à l'abolition des Ordres religieux.

avant tout l'unité et la cohésion du groupe confié à sa juridiction. Sans mélanger les genres, des réflexions susceptibles de semer le trouble dans les esprits et de créer la division auraient été, non seulement mal venues, mais dangereuses. Et nous connaissons, grâce à l'archevêque de Tours, combien le nouveau ministre provincial avait conscience de ses responsabilités. Sa lettre se terminait même avec des accents réformateurs : « Appelés par la grâce à une perfection plus sublime que le reste des hommes, soyons leurs modèles... Que la gravité de notre état, mes Révérends Pères, nous rappelle donc sans cesse à l'austérité de nos devoirs ! Persuadés que les vertus sont dans nos cœurs, comme dans un Temple, où elles ne s'élèvent que sur les débris de la nature et des passions : c'est par le sacrifice continu de nos penchants, de nos inclinations, que nous devons perpétuer leur empire ».¹³

Passons outre sur les accents d'une théologie datée, tant en ce qui concerne la perception de la vie religieuse que les relents jansénistes d'une théologie sacrificielle¹⁴, Pierre Etienne souhaitait- et ce n'était pas chez lui une simple figure de style- que ses religieux vivent en fidélité leur vocation et, afin de les encourager, il annonçait, comme ses prédécesseurs et ses successeurs à travers les siècles, « notre seconde visite régulière, dans la confiance de trouver en vous, mes Révérends Pères, ces heureuses dispositions... ».

La Bibliothèque Municipale de Nantes possède un autre écrit de Pierre Etienne. Il s'agit d'un ouvrage en deux volumes publié en 1788 intitulé « le Bonheur rural, ou lettres de M. de X. à M. le Marquis de X... qui, déterminé à quitter Paris pour vivre habituellement sur ses terres, lui demande des conseils pour trouver le bonheur dans ce nouveau séjour ».¹⁵ L'auteur, qui signait des initiales F.E.R.C., n'était autre que Pierre Etienne qui avait retrouvé, depuis deux ans, son cher couvent de Nantes.¹⁶ En parcourant cet ouvrage, on constate que l'auteur y développait les réflexions de Jean-Jacques Rousseau sur la nature.¹⁷ Loin de la critique de la circulaire de 1780, et sans jamais tomber dans les sarcasmes d'un Voltaire, Pierre Etienne développait ses idées sur le bonheur : « Quoique parler du bonheur public soit le rêve d'un bon citoyen, on s'y arrête avec plaisir ; cet espoir flatte l'âme honnête et sensible et l'on craint de se réveiller. Mais ce qui augmente encore la confiance, c'est que les lumières commencent à nous laisser entrevoir l'aurore du bonheur. La philosophie répand partout les germes du bien ; c'est aux administrateurs des États à les recueillir et à les féconder. Déjà sur la plupart des trônes de l'Europe, on voit des princes constamment occupés du bonheur de leurs sujets, attentifs à extirper les abus, à détruire les préjugés nuisibles. Les grandes disputes des Nations se terminent par des traités d'amitié. Les souverains ont enfin appris à calculer le prix de la vie des hommes ; ce n'est plus pour eux un jeu d'en envoyer des milliers à la mort pour un objet dont on aurait souvent honte d'avouer le véritable motif. Ils comprendront enfin qu'il n'est de guerres justes que celles qu'on entreprend pour conserver les limites de son empire ou pour réprimer l'ambition d'un voisin dangereux. Le bonheur des peuples est la gloire des Rois ».

¹³ Même si l'époque était à la légèreté des mœurs en cette fin du XVIII^{ème} siècle, y compris dans certains monastères et couvents d'hommes et de femmes, il aurait été du plus mauvais goût pour un Supérieur religieux d'encourager le laxisme !

¹⁴ La recherche théologique a suffisamment montré que la grâce ne supprime pas la nature, comme si l'humanité devait être niée, mais elle oriente et transfigure la nature humaine dans le respect de la liberté individuelle. Pierre Etienne ne pouvait pas avoir une autre perception à son époque (même si certains courants théologiques en approchaient). Ces idées marquèrent profondément les mentalités, restant influentes parfois jusque dans la première moitié du XX^{ème} siècle.

¹⁵ B.M.N n°17757

¹⁶ « Frère Pierre Etienne Religieux Cordelier ». Sa charge de Provincial s'est terminée en 1782. À partir de cette date, deux Provinciaux se succèdent en peu de temps: Pierre Guérin (1782-1785) et François Bernard (1785-1788). Après le court Provincialat de Charles-François Canda (1788 jusqu'en avril 1789), Julien Loiseleur, qui habitait au couvent de Nantes, fut le dernier ministre provincial de la Province de Touraine.

¹⁷ Rousseau était sa référence, non Voltaire.

Que voilà un beau texte ! On imagine sans peine un Louis XVI, désireux « de faire le bonheur de ses peuples », souscrire sans réserve aux dernières lignes de cet extrait. Pierre Etienne témoignait d'une façon idyllique des bienfaits que l'on espérait bien voir advenir grâce à l'application de la philosophie des Lumières. Comment ne pas ressentir l'exaltation de son auteur, avec cette joie d'être, par l'écrit, un artisan actif dans l'avènement des temps nouveaux ? « Tout présage une révolution heureuse en faveur de l'humanité » écrivait-il encore. Dans un autre passage tout aussi prophétique, le dernier gardien des cordeliers de Nantes affirmait encore : « Vous allez vous trouver dans un autre univers ; un nouvel ordre de choses va se présenter à vos regards ».¹⁸ Pierre Etienne était intimement persuadé de vivre à un moment charnière de l'histoire, un de ces moments privilégiés où se font des changements importants, des évolutions irrémédiables. L'espèce humaine s'améliorerait, la bonté, chère à Rousseau, aller régner enfin.¹⁹ Il n'est pas surprenant que des membres du clergé, évêques, prêtres, moines et religieux, aient pu être sensibles à ces idées. On y trouve une forme de messianisme laïque, ravivant le désir qui a été constant à travers les siècles dans l'histoire de l'Église de vouloir faire advenir dès ici-bas, sur cette terre, le Royaume de Dieu. Les rêves de théocratie, mais d'une théocratie laïque qui n'osait pas encore supplanter Dieu (le Grand Horloger, le Grand Architecte de l'Univers chers aux philosophes des Lumières et à la franc-maçonnerie), pouvaient s'y retrouver tant que l'on ne précisait pas les croyances. Pierre Etienne nous dévoilait l'un des aspects de sa riche personnalité, celle d'un penseur des Lumières, celle d'un poète (Rousseau, dont il se réclamait, annonçant déjà le Romantisme du XIX^{ème} siècle), celle d'un citoyen intéressé par la politique et passionné par l'idée du bonheur.

Le « nouvel ordre des choses » s'annonçait effectivement, mais pas vraiment dans le sens harmonieux tel que l'entrevoit Pierre Etienne. Suite à la convocation de l'Assemblée des États Généraux par le roi, le bas clergé et le tiers état bretons procédèrent aux élections de leurs députés, ainsi que les suppléants de ces derniers, en avril 1789. Pierre Etienne fut élu comme suppléant du clergé nantais, mais il refusa de siéger lorsque les titulaires donnèrent leur démission suite à la tournure inquiétante que prenaient les événements.²⁰ Le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée nationale interdisait les vœux religieux au nom de la liberté ; les Ordres et congrégations à vœux solennels (les cordeliers entraient dans cette situation) étaient supprimés, étant précisés que les moines et religieux regroupés pourraient continuer à mener leur vie commune. Les archives nous permettent de suivre l'intensité dramatique du moment et les choix personnels de chacun. Leur émotion nous parvient par delà les siècles. Pierre Etienne laissa chaque cordelier s'exprimer librement. Ses lettres témoignent de la montée en puissance des difficultés et tracasseries administratives.²¹ Il déclarait à la municipalité sa soumission aux décrets de l'Assemblée nationale : « Citoyen avant d'être religieux, j'adhère avec autant de soumission que de respect à tous les décrets de l'Assemblée

¹⁸ *Le Bonheur rural*. Tome I, pages 15 et 16 in Mauzi *L'idée du bonheur au XVIIIème siècle*. Paris 1969

¹⁹ Selon la formule célèbre de Rousseau : « l'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt ». Les sciences humaines nous ont depuis appris à nuancer de tels propos empreints d'une bonne dose de naïveté sur la condition humaine, sans compter les dérives qui peuvent en découler.

²⁰ « Je suis loin de croire que vous vouliez entreprendre de détruire la religion, mais il faut convenir que tout ce que vous avez fait jusqu'ici serait bien propre à assurer le succès d'une pareille initiative » déclarait aux députés l'évêque de Nancy en 1790.

²¹ A.D.L-A L 799. La documentation manuscrite va de la liste des religieux adressée à la municipalité jusqu'aux déclarations faites par chaque religieux dont plusieurs nous sont parvenues. Certains optèrent pour le serment et servirent l'Église constitutionnelle, comme Pierre Etienne et Julien Loiseleur, dernier Provincial, qui résidait au couvent nantais, tandis que plusieurs autres refusèrent le serment, rejoignant les rangs des prêtres réfractaires et connurent la prison, la déportation. Aucun ne fut exécuté, sauf Louis Remeur, aumônier de religieuses à Nantes, mais affilié au couvent de Fougères et qui fut victime de la première Noyade de Nantes (ainsi que son confrère récollet Hermel Pouëssel) le 16 novembre 1793. Le courrier relatif aux inventaires de mars 1790 figure aux Archives Municipales de Nantes (A.M.N Série P1, carton n°13, dossier 1).

nationale, sanctionnés par le roi ». Tout en affirmant ses conceptions citoyennes, Pierre Etienne tenait à déclarer sa fidélité à son choix de vie : « Fidèle aux vœux que j'ai formés aux pieds des autels, je resterai dans l'ordre dont j'ai jusqu'ici suivi les engagements, tandis que subsistera le régime dudit ordre, tel que je l'ai embrassé, et tandis que cette maison à laquelle je suis attaché par affiliation et par devoir continuera de suivre le même régime et les mêmes lois ». Sa conception du devoir était réaffirmée : « le pilote ne devant abandonner le vaisseau qu'après le naufrage ». Il est donc entendu qu'il assumerait ses responsabilités jusqu'au bout, étant réaliste sur une suppression devenue inévitable, dégageant néanmoins son avenir après cette fin : « En cas d'extinction du régime sous lequel j'ai vécu jusqu'ici et de la suppression de la communauté, je déclare choisir le diocèse de Nantes pour asile, y demeurer en qualité d'ecclésiastique, y vivre sous la juridiction épiscopale, y chercher quelque retraite où, pénétré de mes obligations et de mes vœux, je puisse y rester fidèle ».²²

Suite à cette déclaration, on retrouve effectivement le nom de Pierre Etienne dans les listes du clergé constitutionnel du diocèse de Nantes.²³ Il prononça le serment à la Constitution civile du clergé le 4 août 1792. On ignore s'il eut une charge pastorale, mais il « abdiqua le sacerdoce », selon l'expression consacrée à l'époque, le 26 thermidor an II (été 1793) devant le district d'Ancenis.

Pierre Etienne s'était auparavant retiré à Riaillé, y restant deux ans. Le Département le félicita pour s'être consacré à l'éducation des habitants des campagnes avec *Le Bonheur rural*. Après les vicissitudes vécues, il retrouvait lui-même le bonheur à la campagne. Ministre provincial, n'avait-il pas commencé sa lettre circulaire de 1780 par des références agricoles ? « Un cultivateur, tendre père de famille, après avoir déposé dans le sein de la terre les germes des grains qui doivent un jour servir à la subsistance de ses enfants, revient souvent, avec inquiétude, à son champ cultivé, pour s'assurer si le Ciel, favorable à ses vœux, a béni l'objet de ses travaux... ».²⁴ Un certificat de la municipalité de Riaillé, daté à l'ancienne manière du 30 mai²⁵, « certifie que le citoyen Pierre Etienne, ci-devant cordelier, domicilié dans notre commune, a donné les preuves du plus pur civisme ».²⁶ Il relatait cet événement dans une lettre à l'administration datée du « 13 juin 1793, l'an 2 de la république » pour montrer son zèle à faire ce qui lui était demandé, ainsi que ses efforts pour former la conscience de ses concitoyens : « Instruit le 29 mai que la loi exigeait de moi un certificat de civisme avant la fin du mois, je me suis présenté le 30 à la commune de cette paroisse qui, témoin de ma conduite depuis deux ans, n'a pas balancé à m'accorder celui ci-joint. Les formalités requises au district n'ont pu être remplies que le 3 juin. Je me hâte, citoyens administrateurs, de vous faire parvenir ce témoignage de mon exactitude et de mon zèle de suivre la loi, dès qu'elle m'est connue. Je puis dans ma retraite ignorer les décrets, mais ils ne me trouveront jamais réfractaire ». Après cette belle envolée patriotique, l'ancien cordelier²⁷

²² Bernard Plongeron, grand spécialiste de l'Église au XVIII^{ème} siècle et sous la Révolution, a démontré qu'un esprit de libre examen s'était développé chez les religieux : des Lumières, ceux-ci avaient retenu la théorie du contrat et cherchaient à l'appliquer à leurs engagements. Sous le prétexte d'avoir passé un contrat moral avec leur Ordre, certains allaient profiter de la suppression de la vie monastique et religieuse en 1790 pour sortir en déclarant : « ce n'est pas nous qui quittons notre ordre ; c'est notre ordre qui nous quitte ».

in B. PLONGERON *La vie quotidienne du clergé français au XVIII^{ème} siècle*. Paris 1988.

²³ BAIK In-Ho Les prêtres assermentés du diocèse de Nantes pendant l'époque révolutionnaire (1790-1802). Mémoire de maîtrise. Nantes, 1985.

²⁴ A.P.F.O 1 R Imprimés franciscains anciens (XVII^{ème}- XVIII^{ème} siècles)

²⁵ La déclaration faite par Pierre Etienne lui-même, relatant l'événement, corrige l'erreur d'une journée qui est faite par ailleurs.

²⁶ A.D.L-A L 799

²⁷ Il signait ainsi cette déclaration : « Pierre Etienne, ex-cordelier ».

montrait qu'il n'était pas inactif, en fidélité à ses idées philosophiques : « Toujours occupé d'être, dans ma solitude, utile à la patrie, j'en ai employé (sic) les loisirs à tracer à mes concitoyens un code de morale puisée dans la nature même de l'homme et dans ses rapports avec la société. Cet évangile de la raison, composé de 642 pages, m'a paru nécessaire à une république naissante et convenir à la situation actuelle des esprits ». La finale révélait l'ardent défenseur de la République : « brûlant comme vous du désir de sauver la patrie, ne pouvant plus la défendre (sic) ; je me bornerai à l'éclairer ».²⁸

Pierre Etienne a ensuite occupé divers postes dans l'administration civile. Il ne se maria pas. Revenu à Nantes, il prêta le serment de fructidor an V (septembre 1797) connu sous le nom de « haine à la royauté ».²⁹ et semble l'avoir prêté en l'an VI (1798). On le retrouve à l'époque du concordat entre Napoléon Bonaparte et Pie VII, réorganisant l'Église de France : le premier consul l'imposait comme chanoine titulaire de la cathédrale de Nantes au nouvel évêque concordataire, Mgr Duvoisin. La vie bien remplie de Pierre Etienne s'acheva à Nantes le 14 mars 1807, réconcilié avec l'Église.

Arrivé au terme de l'évocation de ce personnage original, qu'en retirer ? Par ses idées, Pierre Etienne s'était-il fourvoyé, se laissant aveuglé en quelque sorte par les Lumières qui lui dissimulaient la véritable nature d'une Révolution qu'il appelait de tous ses vœux ? C'était un homme qui avait le sens du devoir qui lui était confié, ce que l'on retrouve en tant que ministre provincial et gardien, mais, arrivé au moment du choix crucial, celui qui conditionne toute une vie, il témoignait d'une continuité certaine avec ses choix philosophiques, son engagement franc-maçon, avec la Révolution en marche. Moins édifiant que plusieurs de ses collègues qui ont payé de leur vie leur fidélité, victimes des Noyades de Nantes³⁰ ou guillotines³¹, Pierre Etienne fit-il le mauvais choix, celui qui lui vaudrait l'opprobre et le mépris des temps à venir ? L'histoire est neutre en elle-même, mais les relectures historiographiques que l'on en fait ne le sont pas, séparant souvent les bons et les méchants, les vainqueurs et les vaincus. Sans nier les exemples édifiants et courageux de ceux qui ont témoigné de leur foi jusqu'au martyre, entrant dans la gloire posthume, il y a eu d'autres choix qui ne méritent pas pour autant d'envoyer ceux qui l'ont fait dans un enfer irrémédiable de la mémoire. Les situations historiques ne sont jamais simples. L'histoire ignore la simplicité, ou alors on fait du révisionisme ; ce qui ne relève plus de l'histoire mais de l'idéologie. Pierre Etienne fit des erreurs (qui n'en fait pas ?), mais évitons les condamnations d'un jugement hâtif, partiel et partial : son exemple interpelle tous les Pierre Etienne des siècles passés, présent et à venir, qui ont eu le tort de choisir le « mauvais camp ». Ce sont nos choix cruciaux, ceux qui engagent nos vies, qui sont passés au crible des grandes tribulations de l'histoire.

Fr. Jean-Louis PAUMIER, ofm

²⁸ Cette emphase s'explique par un contexte de plus en plus dramatique. C'était la guerre. La République française risquait l'anéantissement. La Patrie allait bientôt être déclarée en danger, entraînant une exaltation patriotique qui verrait cette *furia francese* des soldats de l'an II, dont la fougue fut plus tard exaltée par Victor Hugo, renverser le cours de l'histoire en écrasant l'ennemi et faisant de la France, non plus un pays menacé, mais un pays menaçant.

²⁹ C'était le quatrième serment constitutionnel exigé.

³⁰ Le cordelier Louis Remeur, le récollet Hermel Pouëssel.

³¹ Notamment le cordelier d'Olonne Jean-Baptiste Triquerie, béatifié avec les Martyrs de Laval en 1955 par Pie XII.